

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'INSTITUT DE L'INSPÉ DE L'ACADEMIE DE POITIERS DU 7 FEVRIER 2020

Affaire suivie par H Desormes

PV2020.02.07

APPROUVÉ

Courriel : helene.desormes @univ-poitiers.fr

Par courrier de l'Administrateur provisoire de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers en date du 29 janvier 2020, le Conseil d'Institut de l' INSPÉ de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le vendredi 7 février 2020.

Étaient présents:

Membres élus :

- M. Mario Cottron Administrateur provisoire de l' INSPÉ de l'académie de Poitiers, UP
- Mme Elvire Diaz, Professeur d'Université, Faculté de Lettres et Langues, UP
- Mme Stéphanie Volteau, Maître de conférences, INSPÉ site de la Vienne, UP
- Mme Sandrine Diebolt, PRAG, INSPÉ site de Vienne, UP
- M. Olivier Lassagne, PE, INSPÉ site de la Vienne, UP
- Mme Magali Mouchard, SAENES, INSPÉ site de la Vienne, UP
- M. Bruno Defever, IGE, INSPE site de la Vienne, UP
- M Karim Ferchichi, M1 MEEF EE INSPÉ, site de la Vienne, UP
- M Mathieu Ducroux, M2 MEEF EE INSPÉ, site de la Vienne, UP
- Mme Manon Guillot, M2 MEEF PE, INSPÉ site de la Vienne, UP
- Mme Axelle Malterre, M1 MEEF PE, INSPÉ site de la Vienne, UP

Membres représentants de l'université de Poitiers

- Mme Catherine Esnard, Assesseure pédagogie de l'UFR SHA, UP
- Mme Ludivine Thouverez, Assesseure pédagogie de l'UFR LL, UP
- M Frédéric Richard, Vice-doyen relations internationales de l'UFR SFA, UP

Personnalités extérieures :

- M Michel Fayol, Professeur émérite en psychologie du développement, membre du conseil scientifique de l'éducation nationale
- Mme Marie-Hélène Perez, IA-IPR SVT, Rectorat de Poitiers
- M. Jean-René Cherouvrier, Responsable des formations MEEF, ULR
- M. Fabrice Biron, Mandataire du Conseil d'Administration de la MAIF

Membre invitée permanente :

- Mme Hélène Desormes, Responsable CAPI, INSPE site de la Vienne

Étaient représentés :

- Mme Noémie Lachaud, procuration à M Biron
- Mme Sylvie Charpentier, procuration à Mme Perez
- Mme Carina Enea, procuration à M Cottron
- M Étienne Douat, procuration à Mme Diaz
- M Julien Celle, procuration à Mme Volteau
- Mme Valérie Thierry, procuration à M. Cherouvrier
- Mme Laure Jouve, procuration à Mme Volteau

Étaient excusés : Néant

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du PV du Conseil d'Institut du 25 novembre 2019
- 2) Informations diverses
- 3) Désignation de deux personnalités pour siéger au COSP
- 4) Examen de la proposition de statuts de l'INSPÉ
- 5) Réforme de la formation initiale
 - Récents éléments d'information
 - Travail conduit au niveau académique
 - Réflexion sur l'offre de formation à la rentrée 2020
- 6) Questions diverses

Le président du CI, M Fayol ouvre la séance, il demande aux usagers, dont le collège a été renouvelé lors de l'élection du 3 décembre 2019, de se présenter (4 représentants des étudiants sont présents sur 8 élus, titulaires et suppléants) :

- Karim Ferchichi, M1 MEEF EE INSPÉ, site de la Vienne (suppléant de Théo Encinas),
- Mathieu Ducroux M2 MEEF EE INSPÉ, site de la Vienne, (titulaire),
- Manon Guillot, M2 MEEF PE, INSPÉ site de la Vienne
- Axelle Malterre, M1 MEEF PE INSPÉ, site de la Vienne (suppléante de Manon Guillot)

1) Approbation du PV du Conseil d'Institut du 25 novembre 2019

Le PV est adopté à l'unanimité moins une abstention (avec corrections sur la liste du statut de S Diebolt PRAG et Manon Guillaux M2 PE)

2) Informations diverses (présentées par M Cottron)

M Cottron informe les membres du CI que la prochaine séance se tiendra le matin du 7 avril à 9h au lieu de 14h. Un message sera dans les meilleurs délais envoyé à tous les membres du CI.

Les usagers du 1er degré rappellent qu'ils ne pourront être présents puisque les épreuves du CRPE auront commencé.

Appel à projet PIA3

La présentation détaillée du projet « RÉUSSIRA » était à l'ordre du jour du CI du 25 novembre 2019. Ce sont 13 projets qui ont répondu à cet appel à projets dans le cadre de ce PIA3. Le jury international, réuni début novembre, a retenu 7 projets pour audition, dont celui porté par l'UP. L'INSPÉ a été informé fin décembre officiellement que le projet n'avait pas été sélectionné.

Les 3 projets lauréats sont les projets portés par :

- L'université Grenoble Alpes. Ce projet vise à transformer les pratiques enseignantes de la maternelle au lycée pour renforcer l'apprentissage des savoirs fondamentaux et contribuer à réduire les inégalités sociales, territoriales et cognitives.
- L'université de Picardie Jules Verne. L'objectif est de créer un pôle structurant multidisciplinaire, permettant le décroisement des territoires éducatifs des régions académiques Haut-de-France et Normandie, afin d'œuvrer collectivement pour l'inclusion de tous.
- Aix-Marseille Université. Il s'agit d'améliorer les performances des élèves dans leur apprentissage des savoirs fondamentaux grâce à l'évolution des pratiques enseignantes, par l'ancrage de leur formation à la recherche pluridisciplinaire et au terrain.

L'avis du jury pointe des faiblesses de notre dossier tant au niveau de la cohérence scientifique qu'à celui de l'aspect transformant des pratiques professionnelles.

Il paraît important de mener une réflexion, au niveau de l'académie et au niveau régional, pour examiner comment capitaliser le travail accompli (les liens recherche/transferts envisagés, la poursuite vers des études doctorales des personnels scolaires en poste, etc).

Ce projet avait été présenté, avant de savoir s'il serait financé, au Vice-Président recherche de la Région Nouvelle-Aquitaine et à son service, qui avaient apprécié les aspects structurants de RÉUSSIRA et s'étaient engagés à étudier une piste de financement plus partiel si jamais le projet n'était pas retenu. M Cottron recontactera la Région pour relancer le projet initié.

M Cottron rappelle l'engagement des partenaires dans ce projet structurant et renouvelle des remerciements particuliers à C Potier et H Desormes pour leur appui dans la construction du projet.

Printemps de la recherche en éducation :

LE PRINTEMPS
DE LA RECHERCHE EN ÉDUCATION

printemps2020.sciencesconf.org



Cette manifestation, qui aura lieu les 24 et 25 mars 2020 avec pour thématique "les arts et savoirs fondamentaux : enjeu de formation", est un évènement inscrit au PNF. Parallèlement à cette manifestation, un « formathon » (activité de conception de dispositif de formation) sur la thématique sera proposé à des équipes pluri-catégorielles volontaires en un temps contraint. Les recteurs devraient être informés dans la semaine (90 places ont été retenues au niveau du PNF pour la représentation des académies).

Nous discuterons avec les collègues du rectorat de cette possibilité de constituer une équipe au niveau académique pour participer à ce « formathon ».

Journée Recherche en Education :



Journée «Recherche en Éducation»



INSPE
académie de Poitiers
5 rue Shirin Ebadi - B20
86000 POITIERS
Amphithéâtre de l'INSPE
à 09h30
Inscrip on gratuite mais obligatoire auprès de
marina.chateauneuf@univ-poitiers.fr

Mercredi
22
01
2020

Intervenants

Conférences plénières	Présentations de travaux de thèses
Hugo DUPONT - GRESCO	Alexandrine CARRA - CeRCA
Daniel GAONAC'H - CeRCA	Rahmi Putri RANGKUTI - CeRCA
Marie-Hélène JACQUES - FRED	Nesrine ZIBANI - Techné



Cette manifestation s'est déroulée le 22 janvier 2020 sur le site INSPE de Poitiers. Trois doctorants (deux du CeRCA et un de Techné) ont présenté leurs travaux de thèse. Trois conférences ont été données au cours de cette journée par :

- Hugo Dupont (MCF INSPE, UP) : « La désinstitutionnalisation des enfants handicapés : la construction d'un problème public »
- Marie-Hélène Jacques (PU, université de Limoges) : « Les transitions identitaires dans les parcours d'éducation et de formation »
- Daniel Gaonac'h (PU, UP) : « Métacognition : expliquer leur cerveau aux élèves, ça sert à quoi? »

M Cottron regrette une assistance bien trop clairsemée, tant au niveau des enseignants en poste à l'INSPE que des collègues en poste dans l'académie, cette manifestation étant inscrite cette année au PAF. Ce constat est récurrent et il faudra se poser la question du maintien de cette manifestation au regard du temps passé pour son organisation par le chargé de mission recherche et la cellule administrative d'appui.

S Volteau rappelle que le calendrier est contraint et que les emplois du temps sont condensés à cette période. S Volteau avait 8h de cours ce jour-là.

M Cottron rappelle que sur les 70 à 80 enseignants de l'INSPE, tous n'avaient pas cours.

M-H Perez indique que la communication a été faite auprès des inspecteurs, elle se dit dépitée par ce constat.

M Cottron ajoute que la CARDIE a été informée en amont, comme tous les membres partenaires par le biais des représentants des commissions et conseils ou même directement.

3) Désignation de deux personnalités (féminine et masculine selon la réglementation sur la parité) pour siéger au COSP de l'INSPE (présentées par M Cottron)

Le COSP est composé de 24 membres, dont 6 membres désignés par le CI de l'INSPE. Parmi les 6 membres désignés fin 2018, il s'agit de désigner 2 personnalités en remplacement de :

- Marie Brégeon, ex personnel de l'IH2EF récemment nommée directrice de cabinet de la rectrice, dont la nouvelle fonction n'autorise pas une disponibilité suffisante.
- Fabien Audat, développeur rattaché au Réseau des professionnels du numérique, (SPN) regroupement de start-up en académie, qui depuis sa désignation n'a assisté à aucune séance du COSP, n'a justifié aucune absence ni fourni de procuration.

M Cottron demande si les membres présents du CI ont des propositions pour ces deux personnalités à nommer. Il n'y a pas de proposition. Il propose les 2 personnalités suivantes :

- Caroline Granpré, chargée des relations internationales à l'IH2EF. Il met en avant la nécessité de travailler de concert avec l'IH2EF tant dans la formation des cadres que dans les relations internationales, sujet mis en valeur par la DGESIP lors de l'accréditation en 2018 des formations de l'ESPE. Il indique également les enjeux nouveaux tels que le développement des formations en direction des personnels des établissements français à l'étranger.
- Jérôme Fatet, Maître de conférences en Histoire et en épistémologie des sciences, FrED - Education et Diversité en Espaces Francophones (ex- EA-6311), université de Limoges. Il rappelle sa collaboration sur le dossier PIA3 (il coordonnait l'axe portant sur la métacognition et l'école inclusive). De plus, les ouvertures sur les universités de la région sont à encourager.

Election de la personnalité féminine appelée à siéger au COSP :

(vote à bulletin secret)

Nombre de votants :	22 (15 présents et 7 procurations)
Pour C Granpré :	14
Contre C Granpré :	0
Vote blanc :	8
Ne prenant pas part au vote :	0

Proposition: ADOPTEE

Madame Caroline Granpré est désignée par le CI membre du COSP

Election de la personnalité masculine appelée à siéger au COSP :

(vote à bulletin secret)

Nombre de votants :	22 (15 présents et 7 procurations)
Pour J Fatet :	14
Contre J Fatet :	0
Vote blanc :	8
Ne prenant pas part au vote :	0

Proposition: ADOPTEE

Monsieur Jérôme Fatet est désigné par le CI membre du COSP

4) Examen de la proposition de statuts de l'INSPÉ (présenté par M Cottron)

Les statuts de la composante INSPÉ de l'UP doivent être approuvés par le CA de l'établissement. Au préalable, une proposition doit être examinée par le CI pour être soumise à la commission des structures de l'UP. Après le retour de la commission des structures, un vote des statuts sera demandé au CI, sans aucun doute lors de sa séance du 7 avril 2020.

La proposition qui est faite reprend les statuts adoptés de l'ESPE, et les modifications et ajouts apparaissent surlignés en jaune sur le document transmis. Cela concerne principalement la nouvelle procédure de nomination du directeur et l'actualisation de quelques dispositifs nouveaux comme les AED (assistants d'éducation) par exemple. Les compétences des deux conseils et les attributions du directeur restent inchangées.

M Mouchard indique qu'à la page 6, article 12 « attributions du directeur », partie 3) « recrutement et gestion des personnels », il faut supprimer la notion de notation puisqu'elle n'existe plus depuis 2017 pour les enseignants 1^{er} et 2nd degré, un rendez-vous de carrière se substitue à la notation.

S Volteau suggère d'insérer dans les statuts dans la partie page 7, article 17, « commissions consultatives », les notions de recherche et d'international qui ne sont pas mentionnées.

M Cottron indique que la recherche en interne est traitée par la commission recherche, mais que effectivement l'INSPE devrait rendre visible la recherche et l'international, quelques mots seront ajoutés.

S Volteau demande pourquoi à la page 8, article 19 « structures pédagogiques » les départements de formation ont été barrés. Elle souhaite que soit fait mention du BDE bureau des études.

M Cottron répond que les départements s'insèrent dans la notion d'équipes pédagogiques, le Bureau des études est effectivement à ajouter.

M Fayol indique que le document sera mis à jour et transmis à la présidence pour validation juridique puis soumis au vote du CI le 7 avril prochain et entériné au Conseil d'Administration de l'UP.

5) Réforme de la formation initiale (présenté par M Cottron)

(Arrivée de S Diebolt et L Thouverez)

Les élèves FSU souhaitent le vote d'une motion comme suit : "Le Conseil de l'INSPE demande que, suite au report annoncé le 16 janvier à la CPU, les ministres reportent à l'année 2023 la première session des nouveaux concours, afin de garantir la cohérence du calendrier de la mise en œuvre de la réforme".

M Fayol rappelle que le ministre a annoncé un report possible sur la mise en œuvre des maquettes de MEEF mais le maintien des concours pour 2022. La présidence de l'UP est d'accord pour entériner le report si le CI le vote. Il demande à M Cottron de faire part des différents éléments d'information préalablement à un vote.

M Cottron indique que des réunions bilatérales entre chacune des organisations syndicales et le MENJ se sont déroulées du 23 au 30 janvier, portant sur les concours et sur la réforme plus globalement. Les 3 directions générales étaient présentes à la réunion du Réseau des INSPE pour indiquer ce qui a été stabilisé suite aux réunions avec les organisations syndicales.

o Concours 1^{er} degré CRPE :

3 épreuves d'admissibilité de même coefficient, avec une note éliminatoire de 5/20

- o un écrit disciplinaire en français
- o un écrit en mathématique
- o un écrit dit épreuve d'application portant sur l'un des 3 domaines : (sciences/technologie) ou (histoire/géographe/éducation morale et civique) ou (Arts) avec choix du domaine au moment du passage de l'épreuve

2 épreuves d'admission :

- o l'une de coefficient 2 sur la conception et l'animation d'une séance d'enseignement pour les disciplines français et mathématiques
- o l'autre de coefficient 1 relative à la motivation du candidat et à l'appropriation des enjeux de l'environnement professionnel.
- o une épreuve optionnelle d'oral de langue apparaît aussi au niveau de l'admission.

o **Concours 2nd degré CAPES :**

2 épreuves d'admissibilité

- o un écrit disciplinaire
- o un écrit dit de disciplinaire appliqué (analyse critique de documents, construction d'une séquence pédagogique)

2 épreuves d'admission

- o l'une de coefficient 5 sur la conception et l'animation d'une séance (maîtrise disciplinaire, compétences pédagogiques et éventuellement compétences pratiques selon les disciplines)
- o la seconde épreuve orale de coefficient 3 étant analogue à celle du CRPE

o **Autres concours :**

Des précisions ont aussi été discutées au cours de ces réunions bilatérales sur le CAPEPS ou sur le concours des CPE.

o **Sur la réforme :**

Il est annoncé la reprise des réunions de l'agenda social (de février à juin) afin d'avancer sur la formation des enseignants, sur le cadre du master MEEF, la formation initiale, la rémunération des fonctionnaires stagiaires, la circulaire relative aux alternants en M2 MEEF.

Il a été confirmé, au cours des réunions bilatérales, l'annonce faite par le ministre en réunion de la CPU ce 16 janvier d'un aménagement a minima des maquettes de M1 pour la rentrée 2020 et le maintien du concours dans son nouveau format pour la session 2022. Il n'y a donc plus d'obligation de mettre en œuvre des maquettes nouvelles pour 2020-2021, une liberté organisationnelle étant laissée à chaque INSPÉ. Confirmation a aussi été donnée ce 4 février par le directeur de la DGESCO et la directrice de la DGESIP.

Les stages alternants ne peuvent pas se limiter à un tiers temps en responsabilité. Dans certaines disciplines, il n'y a pas suffisamment de places de stage en responsabilité. Des stages de pratique accompagnée sont peut-être aussi à envisager.

M Cottron rappelle qu'au S4, il y a le concours à passer et que mettre les étudiants en alternance reste compliqué, un stage au S2 et S3 est à l'étude.

o **Travail conduit au niveau académique**

Le travail de réflexion sur la mise en œuvre de la réforme s'est poursuivi tant au niveau du GT académique mis en place depuis avril 2019 qu'au niveau des différents organes de concertation de l'INSPÉ (commission pédagogique, conseils de formateurs).

Sur la réforme

- Une réflexion globale sur des points essentiels de la formation initiale a déjà été conduite (la mise en œuvre de la recherche dans la formation, la formation par l'alternance, l'approche compétence et l'évaluation induite).

- Une réflexion est déjà avancée sur la traduction du référentiel de formation en termes de structuration des maquettes du MEEF 1^{er} degré

- Pour le MEEF 2nd degré, nous avons constaté les difficultés rencontrées auprès des collègues des composantes partenaires impliquées dans les MEEF, en raison d'informations jugées insuffisantes sur les contenus des concours et/ou de propositions de contenus de concours réduisant de façon trop significative la place du disciplinaire. Des réunions préalables avec les assesseurs pédagogie et la vice-présidente CFVU ont été organisées afin de rechercher un cadrage d'établissement qui permette ensuite de décliner les futures maquettes.

- La question des berceaux de stage pour les étudiants de M2, de l'organisation de cette alternance, est une des difficultés de cette réforme. Une réunion le 21 février avec les services compétents du rectorat devrait permettre un premier calibrage.

Contexte local :

Une consultation a été faite courant décembre auprès des personnels de l'INSPÉ (de l'UP et de l'ULR). Pour 70% des votants, le report de la mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2021 a été souhaité. Fin décembre, le CA de l'UP s'est également exprimé à l'unanimité pour un report. Il est à signaler un mécontentement qui se généralise au niveau national par rapport à la mise en œuvre de cette réforme dès septembre 2020.

o Calendrier imposé par la DGESIP :

- Mai 2020 : remontée des dossiers
 - o Avec l'évolution (ou non) des maquettes de M1 pour 2020
 - o Description du travail engagé pour les maquettes 2020
 - o Bilan de la part des interventions des professionnels
- Novembre 2020 : remontée des nouvelles maquettes
 - o Concordance avec le dossier d'accréditation
- Début 2021 :
 - o Dialogue avec les directions générales

M Cottron indique qu'a priori, l'INSPÉ de Grenoble enverra une nouvelle maquette, qu'à Lyon c'est encore en discussion et que dans les autres INSPÉ, il n'y aura pas de nouvelle maquette pour 2020.

Quelques éléments supplémentaires à prendre en compte :

- Le ministère a annoncé la possibilité d'un aménagement a minima des maquettes M1 pour 2020.
- Le nouveau concours est pour 2022, ce qui veut dire qu'en 2020-2021 il faudra préparer les M1 au concours actuel mais aussi préparer ces mêmes étudiants de M1 au nouveau concours 2022.
- Le changement de maquette occasionne un travail administratif à prendre en compte : il faut, sur l'application Ametys, entrer les UE, les évaluations et la description des contenus. Il y a, par exemple, 14 parcours en 2nd degré ce qui représente un travail considérable de saisie puis de transposition dans Apogée avec la modélisation de l'offre et la saisie des règles de calcul. Il paraît difficile de tout changer pour la rentrée.

Proposition de M Cottron pour septembre 2020 (à finaliser pour début avril 2020) :

- Conserver la structure actuelle des maquettes pour des questions de charge de travail
- Travailler et adapter les contenus du M1 :
 - o Conserver les contenus directement en lien avec le concours actuel
 - o Adapter les autres contenus au nouveau concours et référentiel de formation

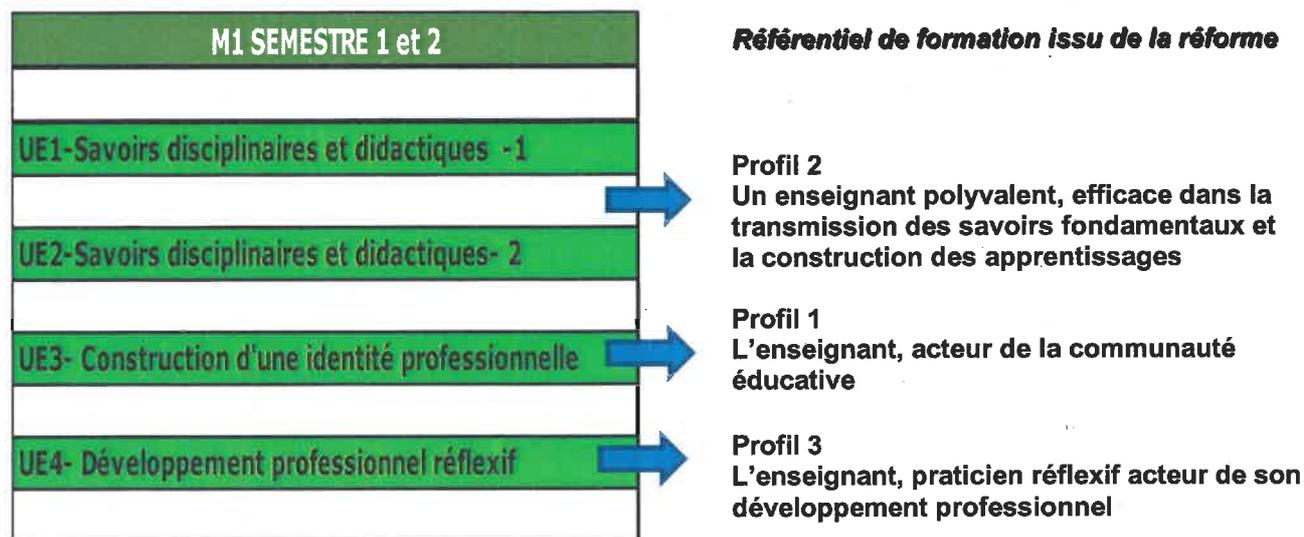
Proposition pour septembre 2021 (à finaliser pour début octobre 2020) :

- Continuation du travail engagé en réunion
- Prévoir une 1^{ère} finalisation des maquettes avant l'été

o **Proposition sur maquette actuelle 1er degré pour sept 2020**

Cette proposition pourrait être examinée dans les détails en commission pédagogique puis ensuite être présentée au conseil d'institut du 7 avril.

Il est à remarquer que les UE actuelles du M1 ont des intitulés qui correspondent au référentiel de formation issu de la réforme et aux 3 profils de compétences décrits. La structure de la maquette est de ce point de vue totalement lisible.



Il s'agirait de conserver la structure actuelle, de maintenir tous les contenus en lien avec le concours actuel tels quel (UE1, UE2 et dans l'UE 4 la partie formation personnalisée) et pour le reste, d'examiner et d'adapter si nécessaire les autres contenus aux attendus de la réforme.

o **Proposition sur maquette actuelle 2nd degré**

M1 SEMESTRE 1 et 2
UE1- Formation disciplinaire de référence -1
UE2- Formation disciplinaire de référence -2
UE3- Formation complémentaire
UE3- Formation par la recherche
UE5- Formation professionnelle

Les UE 1, 2 et 3 seraient maintenues puisqu'elles préparent au concours et les UE4 et UE5 réadaptées si nécessaire. La maquette EE est comparable.

M Fayol remercie M Cottron pour le travail accompli concernant la conception et l'exposé de la situation. Il relève qu'il y a plusieurs éléments auxquels il faut faire face: une réforme en cours, la gestion de l'état actuel et la phase de transition, il rappelle à tous que ce qui prime, c'est l'étudiant. Il faut assurer à ceux qui sont dans le circuit une continuité et permettre à ceux qui auront échoué de se présenter au nouveau concours.

La proposition est donc d'entrer dans la réforme et en même temps d'assurer un maximum de continuité par le biais de la maquette actuelle.

M Cottron précise qu'il a repris dans ses propositions les discussions de la dernière commission pédagogique.

M Fayol rappelle que la continuité est primordiale et que sans cela, il y a un risque de découragement des étudiants.

S Diebolt remercie de faire apparaître que les contenus actuels sont cohérents. Elle précise qu'il aurait été utile de faire un état des lieux de ce qui fonctionne. Le groupe de travail est parti du principe qu'il fallait faire table rase de la maquette actuelle. Il faut effectivement s'appuyer sur les points communs. Aussi, elle rappelle que va se poser la question des stages selon les 2 modalités pendant la phase de transition.

M Cottron répond que si la réforme se met en place, une alternance d'1/3 temps est envisagée pour tous les M2, mais que faire coïncider cette alternance avec le 1/2 temps stagiaire dans la phase de transition s'avèrera quasiment impossible sauf dans les académies de Versailles et de Créteil. Une réunion plénière est programmée le 21 février au rectorat à ce sujet.

M Fayol préconise qu'on avance sur les questions de fonds et que les questions techniques soient laissées de côté pour l'instant. Il faut accepter de hiérarchiser les éléments.

JR Cherouvrier ne partage pas l'idée que le groupe de travail n'aurait pas pris en compte ce qui se faisait déjà et il précise qu'il ne s'agit pas de faire glisser les contenus et les intervenants mais plutôt de prendre en compte les éléments dont on dispose déjà. D'autre part, les berceaux de stage questionnent certes, mais il y a déjà des types de stages différents actuellement à cause des différents parcours, on ne part pas en totale inconnue. Enfin, à l'ULR, des collègues s'interrogent sur le demi report et sont plutôt perplexes. Néanmoins, si effectivement celui-ci est décidé, JR Cherouvrier se saisira de cette décision pour demander un vote au CA de l'ULR.

M Fayol demande à JR Cherouvrier si la proposition présentée par M Cottron lui semble suffisamment réaliste.

JR Cherouvrier répond que les nouvelles maquettes ne sont pas connues donc effectivement cette proposition est réaliste.

MH Perez indique qu'elle rejoint les propos de JR Cherouvrier concernant le groupe de travail et l'esprit de celui-ci. Elle indique que les berceaux de stage sont une vraie préoccupation, du côté du rectorat, on se pose aussi des questions mais les informations arrivent au fur et à mesure. Elle souligne qu'il y a tout de même une vraie ouverture pour le stage alternant et on peut envisager des fenêtres depuis la réunion avec la DGESCO en matière de stage. Elle rappelle que tout le monde est soucieux quant à la qualité des tuteurs, des lieux géographiques et du bien-être de l'étudiant. Elle souligne une réelle volonté de tous de faire les choses au bénéfice de l'étudiant.

M Cottron ajoute que l'animation du groupe de travail est assurée par O Otéro et que l'étudiant est au centre de cette réflexion.

O Lassagne remercie M pour le travail effectué et souligne que cela va obliger à repenser la conception et l'organisation des cours : des disciplines vont devoir être intégrées et considérées comme des outils utiles à toutes les autres disciplines. Puisque le concours évolue, refondre la formation paraît indispensable. Le travail du groupe a tout son sens.

M Guillot demande si les étudiants ont été consultés.

M Cottron indique que les étudiants sont représentés dans la commission pédagogique (2 étudiants parmi les 4).

E Diaz indique que le report a été demandé, que le CA de l'UP a voté la motion, l'UFR Lettres et Langues a également voté le report, et qu'à l'INSPE 70% des personnels se sont prononcées pour le report, V Laval a reçu le syndicat et a pris en compte la requête : il paraît inconcevable de maintenir l'idée de faire une proposition de maquette pour la rentrée. De plus, elle ajoute qu'il n'y a pas de cadrage officiel à l'heure actuelle permettant de travailler sereinement, pas d'arrêté ni de décret. La maquette en vigueur n'a même pas été évaluée (ni en national, ni en groupe de travail). Elle se déclare pour un report de la maquette et du concours car la mise en œuvre dans de telles conditions n'est pas tenable. Elle ajoute que le ministère joue sur la concurrence entre les UFR et les INSPÉ. Il y a lieu de prendre le temps de réfléchir.

M Cottron précise que le vote portait initialement sur le report de la mise en œuvre de la maquette 2020 à 2021 et non le report du concours 2022. Lors de l'audience syndicale FSU avec le président Y Jean et M Cottron, le président a annoncé qu'il fallait en discuter en CI et que si le CI votait pour le report, cette proposition serait présentée au CA. Une autre audience de la délégation syndicale a été accordée par M Cottron en présence d'O Otéro et de JM Meslier. Faisant état de cette demande de vote au CI. M Cottron répète sa position, il n'est aucunement défenseur de la réforme mais souligne que le report risque de permettre aux opposants de faire glisser le concours vers un contenu moins professionnel et il défend l'idée que la formation doit être avant tout universitaire et professionnelle et qu'un concours placé en M2 nécessite plus qu'actuellement l'évaluation de compétences professionnelles. Il rappelle que si on ne travaille pas de concert, la formation et le concours vont se disjoindre, tout comme le 1^{er} et le 2nd degré. Il est convaincu que les 1^{er} et 2nd degré doivent rester liés pour donner tout son sens au métier d'enseignant. Sinon, le risque est fort que la formation du 1^{er} degré perde son caractère universitaire.

M Fayol insiste sur le fait que M Cottron est dans son rôle de directeur : il prépare le travail tout en préservant au mieux les intérêts de tout le monde. On peut effectivement imaginer attendre que la maquette fonctionne mais le fait est que la réforme sera à mettre en place.

S Volteau rappelle que les personnels se sont exprimés : à la question « souhaitez-vous que la réforme soit reportée » : 70% se sont dit pour. Le concours est lié à la formation. Elle ajoute qu'elle aussi met les étudiants au cœur de son travail.

L Thouverez indique qu'en conseil d'UFR, il a été clairement dit que la conception dans l'urgence n'était pas souhaitable compte tenu de l'enjeu important de cette maquette. Elle se déclare favorable à cette motion. Elle reconnaît toutefois le travail important mené par O Otéro, M Cottron et le groupe de travail mais ne peut accepter de travailler dans ces conditions.

Le Conseil de l'INSPÉ demande que :

**« suite au report annoncé le 16 janvier à la CPU, les ministres reportent à l'année 2023 la première session des nouveaux concours, afin de garantir la cohérence du calendrier de la mise en œuvre de la réforme »
(vote à bulletin secret)**

Nombre de votants :	24 (17 présents* et 7 procurations)
Pour :	15
Contre :	6
Vote blanc :	3
Ne prenant pas part au vote :	0

*arrivée à 10h de S Diebolt et L Thouverez

M Cottron indique qu'il va contacter la présidence rapidement.
M Fayol précise qu'il faut néanmoins continuer à travailler.

6) Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

La séance prend fin à 11h30.
Le prochain CI se déroulera le 7 avril matin

Le président de séance

Michel Fayol

Handwritten signature of Michel Fayol in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

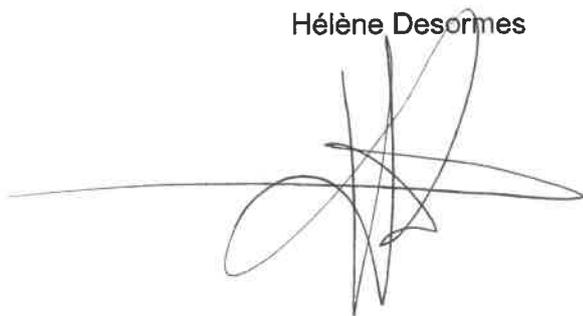
L'administrateur provisoire de l' INSPÉ

Mario Cottron

Handwritten signature of Mario Cottron in blue ink, featuring a large, stylized initial 'C' followed by a series of connected loops.

La secrétaire de séance

Hélène Desormes

Handwritten signature of Hélène Desormes in black ink, characterized by a long horizontal line on the left and a complex, multi-looped structure on the right.